PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 JUIN 2011

Séance du 27 juin 2011

L'an deux mille onze, et le vingt sept Juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SERNHAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PAULIN Michel, Maire.

Présents:

Mmes FERNANDEZ Véronique, ROUMEJON Solange, GUEIFFIER Michèle, MM. PAULIN Michel, CADENET Patrice, CARON Michel, CHAY Gilles, PIALOT Bernard, GLAS Pascal, LABESSE Jacques, THOULOUZE Philippe, BOURDON Michel, GEYNET Sylvain

Absents excusés: Mr REBOLLO Jacques procuration à Mr PIALOT Bernard

Mme SANTOUCHI Florence

Secrétaire: Mme GUEIFFIER a été désignée secrétaire de séance.

Début de la séance à 20 heures 30.

Lecture et approbation, à l'unanimité, du procès-verbal de la réunion du 05/04/2011. Signatures.

IRL INSTITUTEUR 2010

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur le Préfet du Gard sollicitant l'avis de l'Assemblé sur le montant de l'Indemnité Représentative de Logement pour l'année 2010, attribuée aux instituteurs et en partie à la charge de la collectivité.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur cette question.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité
Donne un avis favorable au taux votés par le Comité des Finance Local (F.N.L.) en date du 30 novembre 2010

ETUDE PHOTOVOLTAIQUE ANCIENNE HALLE AUX FRUITS

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la Convention autorisant la société URBASOLAR à effectuer l'accomplissement des démarches administratives nécessaires à l'installation d'une centrale photovoltaïque sur les bâtiments de l'ancienne Halle aux fruits.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur cette question.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité

- -Donne un avis favorable à ce projet.
- -Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement ou tous autres documents s'y rapportant pour faire effectuer l'accomplissement des démarches administratives nécessaires à l'installation d'une centrale photovoltaïque sur les bâtiments de l'ancienne Halle aux fruits à la Société URBASOLAR ou toute filiale qu'elle souhaiterait substituer.

CONVENTION PRESENCE ERDF

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la Convention « Présence » Gard entre ERDF et la Commune.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur cette question.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité

- -Donne un avis favorable à cette Convention.
- -Autorise Monsieur le Maire à signer la Convention « Présence » Gard entre ERDF et la Commune ou tous autres documents s'y rapportant.

SUBVENTION ACQUISITION MATERIEL MICRO CRECHE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'ensemble des devis pour l'équipement, et l'achat de matériel pour la micro-crèche, pour un montant total de : 5.843,34 € HT.

Il propose le plan de financement suivant :

Montant de la dépense d'équipement : 5.843,34 € HT

 Subvention CAF :
 1.753,00 € HT
 30,00%

 Subvention conseil Général :
 600,00 € HT
 10,27%

 Subvention FEADER
 2.321,67 € HT
 39,73%

 Part Communale :
 1.168,67 € HT
 20,00%

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil

- -Accepte cette proposition
- -Adopte le plan de financement
- -Autorise Monsieur le maire à signer tous documents s'y rapportant
- -Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des financeurs ci-dessus.